

ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene).

Une voix: Il n'a aucune énergie.

L'hon. M. Hees: Et il ne lui reste pas beaucoup de ressources.

M. l'Orateur: Le député pourrait peut-être expliquer son rappel au Règlement afin que la présidence puisse prendre une décision en conséquence.

L'hon. M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, il y a tellement de bruit de l'autre côté que j'arrive difficilement à m'entendre parler.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Dinsdale: Depuis 20 ans que je suis député il n'a jamais été aussi difficile de faire part au ministère de questions sérieuses. Cette situation est en partie due au fait que les députés n'en ont plus les moyens et au chahut que font les phoques savants qui occupent les banquettes ministérielles.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député est en train de faire un discours au lieu d'invoquer le Règlement. Il a la parole et j'aimerais qu'il spécifie le point du Règlement sur lequel il demande l'avis de la présidence.

L'hon. M. Dinsdale: Je pensais que tous les députés étaient égaux. Je dois m'absenter demain pour assister à une réunion officielle au Manitoba et je me demande s'il me sera possible de poser la question, ou bien si le cabinet dédaignera même d'en tenir compte et d'y répondre.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député demande maintenant que la présidence cherche à obtenir le consentement unanime de la Chambre pour qu'on revienne à la période des questions, afin qu'il puisse poser la sienne, ou que la Chambre consente à l'unanimité à ce qu'il pose une question.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Le député a entendu la réponse négative reçue par la présidence. Je regrette beaucoup que le député n'ait pu poser sa question. Il voit qu'il n'est pas facile à la présidence d'en fournir l'occasion à tous les députés. J'avais oublié que le député n'avait pu poser de question hier. Je croyais le contraire, mais si je me trompe, je m'excuse auprès du député.

L'hon. M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je comprends que Votre Honneur n'a pas la tâche facile. Personne ne peut s'accommoder de l'arrogance croissante du gouvernement.

Des voix: Bravo!

D'autres voix: Oh, oh!

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, au sujet du hansard, je soulève une question de privilège qui intéresse tous les députés. Hier, j'ai posé au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) une question qui est consignée à la page 8067 du hansard. Il avait répondu en anglais. J'avais écouté sa réponse très attentivement. A l'avant-dernière phrase figure l'expression suivante: «Il n'y a pas presque pas de chômage». Tels n'étaient pas les propos du ministre. Il a ajouté subrepticement le mot «presque».

[L'hon. M. Dinsdale.]

• (3.10 p.m.)

Le 21 septembre, j'avais posé une question au secrétaire parlementaire, qui s'adressait au même ministre. La question et la réponse figurent à la page 8036 du hansard. Une phrase complète a été supprimée du hansard. Sa réponse était la suivante: «Comme le sait le député, les consultations se poursuivent depuis deux ans.» La phrase a été supprimée au complet.

Des voix: C'est une honte.

M. Nielsen: Je crois que cette question est du ressort de Votre Honneur et, à mon avis, on devrait préciser de nouveau que le privilège des députés de modifier le hansard ne va pas jusqu'à changer le sens des propos tenus et certainement pas jusqu'à supprimer une phrase complète ou à y insérer des mots supplémentaires.

M. l'Orateur: Le député a souligné le point au nom de la présidence. Il a évidemment bien exposé la situation et je crois que tous les députés devraient en prendre note. Passons à l'ordre du jour. A l'ordre. Je m'excuse auprès du chef de l'opposition. Nous avons un autre rappel au Règlement à régler avant de lui passer la parole.

M. Marshall: Voici pourquoi j'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Depuis la reprise des travaux de la Chambre, le 7 septembre, on m'a accordé la parole une seule fois pendant la période des questions. Je voulais tout simplement annoncer que je représente 100,000 personnes et que je suis de retour à la Chambre des communes.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—MOTION DE DÉFIANCE—L'INOBSERVANCE PAR LE GOUVERNEMENT DES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LES RÉSERVES PROVISOIRES DE BLÉ

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition) propose:

Que la Chambre, consciente de ce que le gouvernement est lié par les lois du Parlement comme le sont les citoyens du pays, blâme le gouvernement d'avoir délibérément fait fi des dispositions de la loi sur les réserves provisoires de blé et d'avoir délibérément supprimé cette loi lors de la publication et de la mise en vigueur des Statuts révisés du Canada (1970).

—Monsieur l'Orateur, dans la vie politique, il arrive parfois qu'une question particulière, peu importe son importance en soi, acquière soudainement une dimension nouvelle et fasse voir sous un jour nouveau et, à vrai dire, impitoyable, la manière de fonctionner, la façon de penser, toute la philosophie d'un gouvernement en particulier. Il arrive parfois qu'un gouvernement apparaisse tel qu'il est aux gens qui l'ont élu, qu'il montre son vrai visage, celui qu'il avait réussi à cacher pendant longtemps derrière un des nombreux masques dont il dispose. Mais il arrive que le masque soit arraché et qu'apparaisse le visage nu de la réalité. Dans ce cas, le gouvernement n'est pas accusé d'outrage à la pudeur. S'il ne meurt pas de honte, il sera tout de même enterré par la population qui ne se reconnaît plus en lui.

Des voix: Bien dit.